

Communiqué de presse

Berne, le 14 septembre 2022

Consensus pour une hausse des prix indicatifs « après-récolte »

La commission « Marché-Qualité Céréales » de swiss granum a fixé les prix indicatifs « après-récolte » des céréales panifiables pour la récolte 2022. Ils sont plus élevés que les prix indicatifs de l'année précédente pour toutes les cultures de céréales panifiables. Cette décision prise après une discussion approfondie avec tous les partenaires de la branche souligne l'engagement commun pour la production et la transformation indigènes de céréales panifiables.

La commission « Marché-Qualité-Céréales » de swiss granum a fixé les prix indicatifs « après-récolte » à sa séance du 13 septembre. Ils ont été adaptés comme suit par rapport à l'année précédente :

- Blé panifiable classe TOP : augmentation de Fr. 6.50 / 100 kg à Fr. 58.50 / 100 kg ;
- Blé panifiable classe I : augmentation de Fr. 5.50 / 100 kg à Fr. 55.50 / 100 kg ;
- Blé panifiable classe II : augmentation de Fr. 4.00 / 100 kg à Fr. 53.00 / 100 kg ;
- Blé panifiable Biscuit : augmentation de Fr. 4.00 / 100 kg à Fr. 53.00 / 100 kg ;
- Seigle : augmentation de Fr. 4.00 / 100 kg à Fr. 44.00 / 100 kg ;
- Épeautre : augmentation de Fr. 4.00 / 100 kg à Fr. 62.00 / 100 kg.

La pression reste forte à tous les échelons de la filière. Les défis pour chaque échelon ainsi que la hausse des coûts de production tant pour les producteurs que pour les transformateurs, y c. potentiel des ventes, ont été présentés à la séance. Les importations de produits de boulangerie et de pâtisserie concurrencent les produits indigènes de manière accrue depuis des années. La décision prise à l'unanimité par tous les partenaires de la branche souligne le soutien commun apporté à la production de céréales suisses pour la fabrication de farine, de pain et de produits de boulangerie suisses.

Les prix indicatifs « après-récolte » représentent un engagement en faveur de l'approvisionnement du marché avec des céréales panifiables indigènes. La branche entière s'efforce de véhiculer les valeurs ajoutées de la production et de la transformation indigènes jusqu'au point de vente en utilisant la marque « Pain suisse ». Une déclaration claire de la provenance permet aux consommatrices et aux consommateurs d'acheter des produits indigènes en toute connaissance de cause. Nous attendons par conséquent que la Confédération mette en œuvre rapidement la déclaration obligatoire de la provenance des produits de boulangerie.

Prix indicatifs « après-récolte » des céréales panifiables de la récolte 2022

Culture	Prix indicatif « après-récolte » 2022 (CHF / 100 kg)	Prix indicatif « récolte » 2021 (CHF / 100 kg)
Blé TOP	58.50	52.00
Blé I	55.50	50.00
Blé II	53.00	49.00
Blé biscuit	53.00	49.00
Seigle	44.00	40.00
Epeautre	62.00	58.00

Définition du prix indicatif :

Prix indicatif « récolte » resp. « après-récolte » pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Swiss granum

Swiss granum est l'interprofession suisse des céréales, oléagineux et protéagineux. Elle regroupe les organisations faitières de la filière, de la production à la distribution en passant par les différents échelons, tels la transformation et le commerce. Les personnes ou entreprises sont membres de swiss granum par l'intermédiaire de leur organisation faitière. L'interprofession compte à présent 17 organisations membres, réparties dans quatre groupes d'intérêt.

Mesurée au nombre d'entreprises et d'employés, la filière des céréales, oléagineux et protéagineux est une branche importante du secteur suisse des denrées alimentaires. Elle emploie près de 40'000 personnes. Swiss granum joue un rôle central en tant que plateforme de communication, de négociation et d'échange d'informations.

Téléchargement

Le document ainsi que la table avec les prix indicatifs sont disponibles sous forme électronique sur www.swissgranum.ch.

Contact

Stephan Scheuner, Directeur

Téléphone 031 385 72 76 / 079 606 99 84

Courriel scheuner@swissgranum.ch